

Votations neuchâtelaises du 18 mai 2014  
Développement éolien dans le canton

**APPEL AUX NEUCHÂTELOISES ET NEUCHÂTELOIS**

- ☞ Considérant que la politique éolienne neuchâtelaise doit être intégrée à une véritable politique énergétique cantonale qui donne une place prioritaire effective aux économies d'énergie ;
- ☞ Considérant que la protection des crêtes instaurée de façon claire par le peuple neuchâtelais avec le Décret de 1966, acte citoyen fort et visionnaire pour l'aménagement du territoire en Suisse, ne doit pas être affaiblie ;
- ☞ Considérant l'ampleur des impacts négatifs directs et indirects sur la nature et le paysage des parcs éoliens prévus par nos autorités;
- ☞ Considérant qu' il n'y a aucune nécessité de faire des choix précipités dans la situation actuelle du marché de l'électricité ;
- ☞ Considérant que les intérêts financiers des promoteurs, des développeurs, des communes et des propriétaires fonciers concernés par la réalisation des projets éoliens tendent à faire passer l'intérêt général au second plan;
- ☞ Considérant que le gigantisme des éoliennes actuelles (entre 150 et 200 mètres de hauteur, soit quatre à six fois la hauteur des plus grands sapins jurassiens) n'est que très difficilement compatible avec un petit territoire comme le nôtre ;
- ☞ Considérant que le Conseil d'Etat n'a pas tenu compte des propositions des milieux de protection de la nature, dans l'élaboration du plan directeur;

**Les associations de protection de l'environnement suivantes :**

**PRO NATURA NEUCHÂTEL**

**ASPO/BIRDLIFE SUISSE**

**Association Suisse pour la Protection des Oiseaux**

**FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE  
SL -FP**

**HELVETIA NOSTRA / FONDATION FRANZ WEBER**

**LES AMIS DU MONT-RACINE**

# APPELLENT LES CITOYENNES ET CITOYENS DU CANTON DE NEUCHÂTEL :

- à préserver notre patrimoine naturel contre l'industrialisation de nos crêtes ;
- à conserver la maîtrise du développement éolien dans notre canton ;
- à admettre que notre canton « fasse sa part » en réalisant un ou au maximum deux sites éoliens et ceci dans les périmètres les moins dommageables pour la nature, le paysage et la population ;

## ET PAR CONSEQUENT

☞ **à accepter l'initiative « Avenir des crêtes : au peuple de décider ! » qui prévoit de faire voter par le peuple, un à un, les projets de sites éoliens une fois qu'ils sont précisément déterminés ;**

☞ **à refuser le contre-projet des autorités cantonales qui imposerait cinq périmètres éoliens sur 35 km de nos 50 km de crêtes et permettrait, dès la date de la votation, l'édification de 59 éoliennes géantes.**

Neuchâtel, 1er mars 2014

Pour PRO NATURA NEUCHÂTEL : Michel von Wyss, président

Pour ASPO / BIRDLIFE SUISSE : François Turrian, directeur romand

Pour la FONDATION SUISSE POUR  
LA PROTECTION ET  
L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE : Roman Hapka, directeur romand

Pour HELVETIA NOSTRA/  
FONDATION FRANZ WEBER : Anne Bachmann, chargée d'affaires

Pour les AMIS DU MONT-RACINE : Claude Roulet, président